

Couthuin, le 20 janvier 2016

Madame,
Monsieur,

Conformément à l'article 86 de la Nouvelle Loi Communale, devenu L1122-12 du Code de la Démocratie Locale, nous avons l'honneur de vous convoquer à la réunion du Conseil communal qui aura lieu **le jeudi 28 janvier 2016 à 19 H 30'**, à la salle de l'école de Couthuin-Centre, rue d'Envoz à 4218 Couthuin.

ORDRE DU JOUR :

En séance publique :

1. Taxe communale sur l'enlèvement et le traitement des immondices - Renouvellement.
2. Cahier spécial des charges relatif à l'indication par un géomètre de l'implantation des constructions nouvelles conformément à l'article 137 du CWATUPE – Conditions et mode de passation du marché – Approbation.
3. Contentieux commune de Héron contre la Région Wallonne en la personne de Monsieur le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité – ASPIRAVI (IV)- Requête au Conseil d'état en annulation et en suspension- Rejet de la demande de suspension- Poursuite de la procédure en annulation au Conseil d'Etat.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Par le Collège,

La Directrice générale,

C. BOLLY

Le Bourgmestre,

E. HAUTPHENNE